Collège de St Pierre d'Oléron

De : "SAIIO - Rectorat de Poitiers" <saiio@ac-poitiers.fr>
À : "Tous les colleges" <col@ac-poitiers.fr>; "Tous les lycees" <lyc@ac-poitiers.fr>; "Tous les erea" <erea@ac-poitiers.fr>; "IEN-IO 16" <ce.iio16@ac-poitiers.fr>; "IEN-IO 17" <iio.ia17@ac-poitiers.fr>; "IEN-IO 79" <iio.ia79@ac-poitiers.fr>; "IEN-IO 86" <iio.ia86@ac-poitiers.fr>; "IA 16 (Cabinet)" <ce.ia16@ac-poitiers.fr>; "IA 17 (Cabinet)" <s.ia17@ac-poitiers.fr>; "IA 79 (cabinet)" <ce.ia79@ac-poitiers.fr>; "IA 86 (Cabinet et SG)" <ce.ia86@ac-poitiers.fr>; "CIO - Thouars" <cio-thouars@ac-poitiers.fr>; "CIO - Saintes" <cio-saintes@ac-poitiers.fr>; "CIO - Saint Jean d'Angely" <cio-sj-angely@ac-poitiers.fr>; "CIO - Royan" <cio-royan@ac-poitiers.fr>; "CIO - Rochefort" <cio-rochefort@ac-poitiers.fr>; "CIO - Poitiers" <cio-poitiers@ac-poitiers.fr>; "CIO - Parthenay" <cio-parthenay@ac-poitiers.fr>; "CIO - Niort" <cio-niort@ac-poitiers.fr>; "CIO - Montmorillon" <cio-montmorillon@ac-poitiers.fr>; "CIO - Loudun" <cio-loudun@ac-poitiers.fr>; "CIO - Jonzac" <cio-jonzac@ac-poitiers.fr>; "CIO - Confolens" <cio-confolens@ac-poitiers.fr>; "CIO - Cognac" <cio-cognac@ac-poitiers.fr>; "CIO - Chatellerault" <cio-chatellerault@ac-poitiers.fr>; "CIO - Bressuire" <cio-bressuire@ac-poitiers.fr>; "CIO - Angouleme" <cio-angouleme@ac-poitiers.fr>; "RUIMY Lydie, DCIO La Rochelle" <Lydie.Ruimy@ac-poitiers.fr>; "DR Onisep (accueil)" <dropoitiers@onisep.fr>; <sophie.robion@educagri.fr>
Cc : "COIRIER-FERRATON Martine, SAIIO Poitiers" <martine.coirier-ferraton@ac-poitiers.fr>; "ROLLAND Anne-Gaelle - SAIIO Poitiers" <anne-gaelle.rolland@ac-poitiers.fr>; "HINCKEL Veronique - SAIIO Poitiers" <Veronique.Hinckel@ac-poitiers.fr>; "HINCKEL Clemence, SAIIO" <Clemence.Hinckel1@ac-poitiers.fr>; "HERZECKE Patrice, CSAIIO" <patrice.herzecke@ac-poitiers.fr>; "BRIEN Jacqueline, SAIIO Poitiers" <Jacqueline.Brien@ac-poitiers.fr>; "DAMBRINE Catherine, SAIIO Poitiers" <Catherine.Dambrine@ac-poitiers.fr>; "CHATRIEUX Eva, SAIIO Poitiers" <Eva.Chatrieux@ac-poitiers.fr>; "SAIMPONT Jean-Marc - SAIIO Poitiers" <Jean-Marc.Saimpont@ac-poitiers.fr>; ""Directeur Diocésain 16 (Mr Grellier)"" <accueil16@ec-poitou-charentes.fr>; "Directeur diocésain 17+79+86" <charles.chollet@ec-poitou-charentes.fr>
Envoyé : lundi 17 février 2014 15:26
Objet : [col] Les formations 2014 à recrutement spécifique dans l'académie

Bonjour,

Nous vous informons de la mise en ligne sur l'intranet académique de l'ensemble des formations à recrutement spécifique pour la rentrée 2014 dans l'académie.
Ces documents seront intégrés cette semaine dans le vademecum de l'affectation collège et lycée.

Ces informations sont également accessibles sur le site internet de l'académie de Poitiers, à destination du grand public.

Nouveautés 2014 :
- La seconde professionnelle Sécurité-prévention devient la seconde professionnelle Métiers de la sécurité.
- La mise en ligne d'un calendrier synthétique des recrutements spécifiques.

Cordialement.

--
Rectorat de l'académie de Poitiers - DSDEN de la Vienne
Service académique d'information, d'insertion et d'orientation
--
Secrétariat du SAIIO
Tél : 05 16 52 63 87
Fax : 05 16 52 63 94
Site : www.ac-poitiers.fr

Fiche A-1 Collège / Lycée

Les formations à recrutement spécifique dans l'académie

1) Les formations de la voie professionnelle et la seconde spécifique hôtellerie

Certaines formations du ministère de l'éducation nationale :

- la seconde professionnelle **Métiers de la sécurité** du LP Le Dolmen à Poitiers et du LP B. Pascal à Saint Jean d'Angély,
- la seconde spécifique **Hôtellerie** pour tous les établissements publics et privés sous contrat proposant cette formation dans l'académie (LP Kyoto à Poitiers, LP Hôtelier à la Rochelle, LP Saint Joseph l'Amandier à Saint Yrieix),
- la seconde professionnelle **Technicien Aérostructure** du LP M. Dassault à Rochefort,
- les secondes professionnelles **Électrotechnique Énergie Équipements communicants et Maintenance des Équipements Industriels en partenariat avec la Marine Nationale**, du LP Rompsay à La Rochelle,
- la 1ère année du CAP **Petite Enfance** du LP S. Signoret à Bressuire.

Certaines formations du ministère chargé de l'agriculture :

- la seconde professionnelle **Élevage canin et félin** du LPA J.M. Bouloux à Montmorillon,
- la seconde professionnelle **Gestion d'une entreprise hippique** pour tous les établissements proposant cette formation dans l'académie (LPA J.M. Bouloux à Montmorillon, LPA Saint Antoine à Bois)

Pour ces formations à recrutement spécifique, il est arrêté le principe d'un **avis du chef d'établissement d'accueil** préalable à l'entrée en formation. Les **avis sont transmis par les proviseurs et directeurs des lycées d'accueil aux services académiques** (SAIIO ou DSDEN) qui peuvent effectuer la saisie d'un bonus sous Affelnet en cas d'avis favorable, en complément de la saisie des vœux qui est effectuée par tous les établissements d'origine de l'académie de Poitiers ou d'une autre académie.

2) Les secondes générales ou technologiques

- La **seconde générale et technologique** du LP2I à Jaunay-Clan.
- Les **sections binationales** : ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC
  Les conditions d'admission dans les sections binationales sont définies par les textes réglementaires, en particulier les arrêtés du 2 Juin 2010 relatifs à la délivrance des doubles diplômes.
- L'enseignement d'exploration **« Arts du cirque »** du lycée Berthelot de Châtellerault
- La **seconde générale et technologique** du CEPMO de Saint Trojan

Pour ces formations à recrutement spécifique, la procédure à suivre est la suivante :

1. Les élèves doivent faire parvenir un dossier de candidature auprès de l'établissement concerné.
2. Les élèves de l'académie de Poitiers ou d'une autre académie qui demandent une 2nde générale ou technologique au LP2I, une section binationale ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC, l'enseignement d'exploration « Arts du cirque » ou la seconde générale et technologique du CEPMO de Saint Trojan doivent le faire en premier vœu. Ils doivent obligatoirement avoir formulé un autre vœu sur leur lycée de secteur.
3. Les établissements d'origine ont la possibilité de saisir le vœu concerné jusqu'à une **date butoir placée en amont de la date académique de fermeture d'AFFELNET**. Au-delà de cette date qui est précisée sur le calendrier académique de l'affectation de l'année en cours et sur les documents annexes à cette fiche, aucune candidature ne pourra être examinée.

4. Les lycées concernés transmettent aux services académiques (DSDEN et SAIIO) la décision retenue sur chaque candidature (admis, refusé, liste supplémentaire). Tout élève pour lequel la candidature n'est pas retenue, participe comme tout autre élève à la procédure académique d'affectation pour ses autres vœux.

ANNEXES DE LA FICHE A-1 Collège / Lycée

Pour chacune des formations décrites ci-dessus, les annexes sont :

- Les documents d'information à distribuer aux élèves et à leurs familles
- Les dossiers de candidatures à compléter par les élèves et leurs familles et à adresser aux différents lycées concernés.
- Calendrier des recrutements spécifiques post-3ème de l'année en cours.

LA SECONDE GÉNÉRALE AU CEPMO DE SAINT TROJAN
(CENTRE EXPERIMENTAL PEDAGOGIQUE MARITIME EN OLERON)

Rentrée 2014

Le projet d'établissement (à consulter sur le site : www.cepmo.org) s'est structuré autour des objectifs de former, de socialiser, de responsabiliser les élèves au sein de sa structure expérimentale. Ces élèves, en rupture avec l'institution ou avec leur famille et / ou en grande difficulté scolaire, et / ou en manque de motivation recherchent une scolarité différente impliquant un renforcement du lien humain. Leurs situations nécessitent une présence accrue des enseignants au sein de la structure CEPMO.

Particularités

Le lycée propose également deux enseignements spécifiques :

- Un enseignement de complément EPS (plongée, sauvetage, natation…) de 5 heures par semaine et qui peut se poursuivre en Première et Terminale pour être validé au bac.
- Une spécialité Arts Plastiques (5h en terminale).

Modalités de pré inscription

Le dossier de pré inscription

Le dossier de pré inscription est constitué de :

- une lettre de motivation de l'élève.
- une lettre des parents ou du responsable légal soutenant la démarche de l'élève
- les bulletins trimestriels des 2 dernières années scolaires.

Ce dossier est à envoyer au lycée avant le 4 avril 2014 afin d'être étudié avant la journée « portes ouvertes » le :

12 AVRIL 2014

Pour les candidatures après cette date, le dossier est à envoyer impérativement au lycée avant le :

VENDREDI 30 MAI 2014

Convocation - Entretien - Motivation

Le CEPMO donnera ensuite, à tous les élèves ayant déposé un dossier de pré inscription, une convocation pour un entretien. Cet entretien se fera entre l'élève, un des parents au moins et des représentants de l'équipe pédagogique de l'établissement. **Les entretiens auront lieu l'après-midi de la journée « portes ouvertes » le samedi 12 avril et seront clos au plus tard le 04 juin 2014.**

Cette rencontre déterminera si le CEPMO correspond aux projets et attentes de l'élève.

Commission d'affectation

La décision d'admission dans l'établissement est prise par l'équipe éducative du CEPMO en lien avec l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA – Dasen) de la Charente-Maritime à l'issue d'une commission d'affectation.

Le CEPMO informera les familles par courrier et par téléphone si la décision d'affectation est positive.

Celles-ci recevront un dossier d'inscription de leur enfant à leur domicile.

Conditions d'hébergement

Il est rappelé que le lycée ne dispose pas d'internat, l'hébergement est donc à la charge des familles : location, colocation, ou famille d'accueil auprès de particuliers sur l'ile d'Oléron.

Ces modalités d'inscription ne se substituent en aucun cas à **la fiche « orientation après la 3ème »** complétée par le collège d'origine.

Étant donné le nombre important de demandes par rapport au nombre de places disponibles, il est indispensable d'avoir inscrit un deuxième vœu sur la fiche « orientation après la 3ème », dont un vœu sur le lycée de secteur.

Contact : CEPMO – 30 avenue du Débarquement – 17370 SAINT TROJAN
Tél. : 05-46-47-23-57
www.cepmo.org

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale valide la décision d'affectation.

Février 2014

MODALITES SPECIFIQUES D'ENTREE

EN SECONDE OPTION « ARTS DU CIRQUE »

AU LYCEE MARCELIN BERTHELOT DE CHATELLERAULT

Rentrée 2014

- **L'enseignement d'exploration « Arts du cirque » (6H)** du lycée Marcelin Berthelot nécessite l'appropriation de bases essentielles des arts du cirque afin de développer un langage du corps et une base d'expression artistique : acrobaties, équilibre sur les mains, préparation à un travail physique adapté (souplesse, renforcement...), jeu d'acteur, danse et arts et culture.
- Les élèves candidats à l'enseignement « Arts du cirque » sont invités à retirer un **dossier de demande préalable (disponible à partir du 20 janvier 2014)** au lycée Marcelin Berthelot **avant le mercredi 2 avril 2014**. Ce dossier devra être envoyé, renseigné, au lycée Marcelin Berthelot **avant le 11 avril 2014.**
- L'envoi du dossier de demande préalable permettra au candidat de participer à **des journées d'information et d'orientation** qui auront lieu au sein du lycée Marcelin Berthelot

le 12 et le 13 mai 2014.

HÉBERGEMENT : Les élèves admis à suivre cette formation peuvent bénéficier de la qualité **d'INTERNE du Lundi au Vendredi** au lycée Edouard Branly de Châtellerault (environ 1,5 km du lycée Marcelin Berthelot).

IL N'Y A PAS D'INTERNAT LE WEEK-END

- **La décision d'orientation** en seconde générale et technologique est prise par le chef d'établissement d'origine.
- **L'admission** dans l'enseignement « Arts du cirque » est prononcée par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne (IA-Dasen), à l'issue **d'une commission d'affectation**.
- Les familles sont informées par courrier de cette **décision d'affectation** et procèdent ensuite à **l'inscription** de leur enfant au lycée Berthelot.

N.B. : La participation des candidats aux journées d'information et d'orientation est **indispensable** mais non suffisante.

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3ème mise en place dans l'académie de Poitiers. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement remplir **la fiche « orientation après la 3ème »** en vigueur. Il y a deux possibilités :

- Pour les candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : l'établissement d'origine des candidats prendra contact avec le Rectorat – SAIIO de Poitiers (saiio@ac-poitiers.fr ou 05 16 52 63 87) ou la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne (iio.ia86@ac-poitiers.fr) **pour récupération du code AFFELNET correspondant.**
- Pour les candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3ème » leur sera remise par leur établissement d'origine.

Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

Contact pour le dossier de demande préalable

Lycée « Marcelin Berthelot » – 1 avenue Wilson – 86106 CHATELLERAULT – Tél : O5 49 21 77 33

Février 2014

« ARTS DU CIRQUE »

FICHE DE DEMANDE PRÉALABLE
AUX JOURNÉES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

LYCEE MARCELIN BERTHELOT DE CHATELLERAULT (86)

Rentrée 2014

NOM (en lettres capitales) : ..... Prénoms :.....

Date de naissance : ..... G ❐ F ❐

NOM de la (des) personne (s) responsable (s) *(père, mère, tuteur)* :

.....

Adresse : ..... Tél. : .....

..... Courriel : .....

Nom, adresse et téléphone de l'Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....

.....

Demande déjà effectuée en 2012-2013 : ❐ oui ❐ non

Langue vivante 1 : Anglais

Langue vivante 2 : ❐ Allemand (1) ❐ Espagnol (1) ❐ Italien (1)

Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-pension ❐ Externat ❐
(Internat non assuré le week-end)

(1) cocher la case

Signature de l'élève,

Signature des parents ou du représentant légal,

Date limite de dépôt de la demande <u>avant le 11 avril 2014</u> au :

Lycée Marcelin Berthelot - 1, avenue Wilson -
86106 CHATELLERAULT Cedex

Les renseignements complémentaires en particulier sur les moyens d'accès et les conditions d'hébergement seront fournis aux candidats lors des journées d'information du Lycée « Marcelin Berthelot ».

SECONDE
AU LYCEE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL
DE JAUNAY-CLAN

Rentrée 2014

L'approche pédagogique développée au LP2I vise à rendre chaque élève acteur de sa formation et lui permettre de développer ses capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité par de nombreuses activités de projets qui représentent 13% du temps scolaire . Les élèves sont recrutés en fonction de leur motivation.

Modalités

- **La fiche de candidature**

La fiche de candidature est à retirer et à remettre lors de la journée Portes Ouvertes (JPO) prévue le :

22 mars 2014

La participation à la JPO est un critère de recrutement.
Pour ceux qui ne peuvent pas venir à la JPO, la fiche est à demander au lycée ou à retirer sur son site et à retourner au LP2I au plus tard :

le 5 mai 2014

- **Confirmation – motivation**

Le Lycée Pilote Innovant International adressera ensuite, à tous les élèves ayant déposé une fiche de candidature, une demande de confirmation de candidature. L'élève la retournera au LP2I accompagnée d'une lettre de motivation qu'il aura rédigée et qui servira de support à un entretien.

- **Convocation – Entretien**

Tous les élèves ayant confirmé leur candidature seront convoqués au LP2I **fin mai-début juin** pour un entretien individuel de 10 minutes, face à un jury composé de 2 membres de l'équipe pédagogique de l'établissement.

- **Commission d'affectation**

L'admission au LP2I est prononcée par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue d'une commission d'affectation. Les familles sont informées par courrier de cette décision d'affectation et procèdent à l'inscription de leur enfant au LP2I.

Ces modalités d'inscription ne se substituent en aucun cas à **la fiche « orientation après la 3ème»** remplie au collège.

Étant donné le nombre important de demandes par rapport au nombre de places, il est indispensable d'inscrire au moins un deuxième vœu sur la fiche « orientation après la 3ème », dont le lycée de secteur.

Contact : Lycée Pilote Innovant International – Téléport 5 – BP 47 – 86130 JAUNAY-CLAN
Tél. : 05-49-62-05-75
www.lp2i-poitiers.fr

La décision d'affectation relève de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES D'ENTRÉE SUR LES SECTIONS BINATIONALES

ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC

Rentrée 2014

Document validé par les corps d'inspection concernés

Textes officiels : arrêté du 2-06-2010 / J.O. du 4-06-2010 / B.O. spécial n° 5 du 17 juin 2010.

Article 7 :

- « Les sections 'Abibac', 'Bachibac', 'Esabac', sont ouvertes à l'entrée en classe de seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de première ».
- « En application de l'article D. 421-143 (3°) du code de l'éducation, le **chef d'établissement** établit la liste des élèves candidats à l'admission dans la section Esabac, Bachibac et Abibac au regard de leurs compétences linguistiques, afin de la proposer à **l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale**. Les modalités de vérification du niveau de langue requis pour l'admission sont définies par l'inspection générale de l'éducation nationale ».

---

1. Les documents à fournir pour la candidature sont :

- la fiche de candidature complétée et signée
- la fiche des avis motivés des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine

La date limite de réception des dossiers auprès des lycées concernés est fixée au 28 mai 2014.

L'envoi de ce dossier pourra être complété si nécessaire par un entretien, notamment pour les élèves bilingues n'ayant pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège.

2. Les critères et modalités de recrutement :

Critères pris en compte par l'établissement d'accueil : note moyenne annuelle obtenue en classe de 3ème dans la langue de la section, très forte motivation pour la langue et pour la discipline non linguistique (DNL), bonne capacité de travail, éléments d'explicitation du projet de formation et professionnel.

Modalités : sur la base des différents éléments fournis ci-dessus, les équipes pédagogiques des lycées ayant des sections binationales (enseignants des langues concernées et d'histoire-géographie habilités à enseigner dans la langue) établissent **une liste ordonnée des candidats ayant un avis favorable ou réservé (les avis réservés sont placés en liste supplémentaire avec un numéro de rang).**

Cette liste ordonnée est ensuite proposée à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale (IA – Dasen) qui prononce l'admission à l'issue **d'une commission d'affectation**.

Les familles sont informées par courrier de cette **décision d'affectation** à partir du **27 juin 2014** et procèdent ensuite à **l'inscription** au lycée concerné.

L'envoi du dossier de candidature au lycée concerné est indispensable mais non suffisant :

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3ème en vigueur dans l'académie de Poitiers ; le vœu pour une section binationale doit faire l'objet d'une saisie sur l'application Affelnet (Affectation via le net) à partir de la fiche **la fiche d'aide à la saisie des vœux.**
Pour ce faire, les élèves doivent obligatoirement remplir **la fiche d'aide à la saisie des vœux.**

Il y a deux possibilités :

- Pour les candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : l'établissement d'origine des candidats prendra contact avec le Rectorat – SAIIO de Poitiers (saiio@ac-poitiers.fr ou 05 16 52 63 87) ou avec le service scolarité de la direction des services départementaux l'éducation nationale concernée.

- Pour les candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la fiche d'aide à la saisie des vœux d'affectation leur sera remise par leur établissement d'origine qui se chargera de la saisie sur Affelnet.

Précisions importantes pour la saisie du vœu sur AFFELNET :

La demande pour une section binationale doit être placée en 1er vœu.
La saisie du vœu sur AFFELNET doit être obligatoirement faite avant le **12 juin 2014**, 17h dernier délai.

académie Poitiers

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECTIONS BINATIONALES ABIBAC / BACHIBAC / ESABAC
FICHE DE CANDIDATURE

Rentrée 2014

Date limite de dépôt de la demande au lycée concerné : **avant le 28 mai 2014**

Section et lycée concernés par la candidature : ……
……

NOM (en lettres capitales) : _____ **Prénoms** : _____ G ❑ F ❑

Date de naissance : _____/_____/_____

NOM de la personne responsable (père, mère, tuteur) : _____

Adresse : …… **Tél.** : |__|__|__|__|__|
……
…… **Courriel** : _____

Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréquenté :
……
……

Langue vivante 1 : _____

Langue vivante 2 : ❒ Allemand [1] ❒ Espagnol [1] ❒ Italien [1] ❒ Autre : _____

Section européenne : ❒ OUI ❒ NON langue étudiée : _____

Dispositif bilangue suivi depuis la 6ème : ❒ OUI ❒ NON langue étudiée : _____

Régime demandé en cas d'admission : ❒ Internat ❒ Demi-pension ❒ Externat

[1] cocher la case

À remplir par le candidat :

Éléments de la pratique de la langue (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés, individuels, élève bilingue pour raisons familiales, etc…) :
……
……
……
……
……
……

Date, _____/_____/_____ Signature de l'élève, Signature des parents ou du représentant légal,

académie Poitiers

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECTIONS BINATIONALES ABIBAC / BACHIBAC / ESABAC

AVIS MOTIVÉS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE D'ORIGINE

Date limite de dépôt de la demande au lycée concerné : **avant le 28 mai 2014**

Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréquenté :

NOM : _____

Adresse : ..... Tél. : |__|__|__|__|__|

.....

..... Courriel : _____

NOM et prénom de l'élève concerné : _____

Section et lycée concernés par la candidature : .....

.....

Note moyenne annuelle obtenue en classe de troisième dans la langue de la section : _____

Niveau : ❒ A2 ❒ A2-B1 ❒ B1

Niveau validé dans le cadre d'une certification : ❒ OUI ❒ NON

(pour les élèves germanistes qui auraient passé les épreuves de certification en 3ème)

Avis motivé de l'enseignant de la langue concernée :

.....

.....

.....

.....

Avis motivé de l'enseignant de la discipline non linguistique :

.....

.....

.....

.....

Avis motivé du professeur principal :

.....

.....

.....

Validation du chef d'établissement d'origine : ❒ FAVORABLE ❒ ❒ RÉSERVÉ

Date, _____/_____/_____

Cachet de l'établissement

Affectation en seconde Professionnelle
Rentrée scolaire 2014-2015

RECRUTEMENT SPECIFIQUE

SECONDE PROFESSIONNELLE

TECHNICIEN AEROSTRUCTURE

Lycée Marcel Dassault
Rochefort

- Le recrutement pour l'entrée en **Baccalauréat Professionnel Technicien Aérostructure 3 ans** est académique. Pour postuler, il faut avoir au minimum le niveau 3ème.
- Un dossier préalable de candidature (voir fiche de candidature jointe et pièces à fournir) doit être adressé au lycée Marcel Dassault de Rochefort.

Date limite de réception du dossier préalable de candidature :

Vendredi 18 Avril 2014

au lycée Marcel DASSAULT

L'établissement prendra ensuite contact avec les candidats retenus sur dossier pour les convoquer à un entretien qui aura lieu **les 14 – 15 - 16 mai 2014** selon un calendrier établi par le lycée.

L'entretien se tiendra devant une commission composée de représentants du lycée et des entreprises partenaires.

L'objectif de cet entretien est :

- d'une part, d'apporter aux candidats une information sur le secteur professionnel pour permettre à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'intégrer les contraintes liées à la section.
- d'autre part, de permettre aux équipes éducatives d'apprécier les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

ATTENTION

Le dossier préalable de candidature ne se substitue en aucun cas à la « fiche de saisie des vœux ». L'affectation définitive dans la section ne sera prononcée qu'après la commission d'affectation en juin 2014.

- Les candidats seront informés par leur établissement d'origine de la démarche à suivre pour la saisie informatique de leurs vœux dans cette formation.

Affectation en seconde Professionnelle
Rentrée scolaire 2014-2015

Baccalauréat Professionnel en 3 ans
Technicien Aérostructure

Le terme Aérostructure recouvre les domaines de la chaudronnerie et des structures métalliques et composites, sur tous les types d'avions et d'hélicoptères. Le Technicien Aérostructure est un spécialiste de l'assemblage et de la réparation des éléments de structure des aéronefs.
Il exerce ses compétences principalement dans le domaine des matériaux métalliques et composites au sein d'entreprises de construction ou de maintenance des aéronefs. Le métier conduit le technicien à intervenir dans les domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la sécurité des vols. Ce mécanicien doit respecter les consignes garantissant la qualité et participer à la démarche de prise en compte des facteurs humains de l'entreprise.

Le métier de technicien Aérostructure nécessite :
- une bonne maîtrise du vocabulaire anglais technique,
- une grande rigueur dans l'exécution des instructions définies et les contrôles,
- de l'autonomie et le goût du travail en équipe,
- la faculté d'adaptation aux évolutions technologiques.

L'essentiel des emplois existe dans les entreprises où prédominent les activités suivantes :
- la fabrication des pièces de structure et l'assemblage des sous-ensembles ou des ensembles,
- la construction ou la transformation des aéronefs,
- la maintenance y compris les grandes révisions périodiques,
- la réparation ou modification de pièces de structure.

La formation comprend **22 semaines de période de formation en entreprise réparties sur les trois années du cycle.** Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en **situation réelle**, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité publique et civile.

L'entreprise EADS-SOGERMA, les entreprises du groupe Arsénia de Rochefort (sous-traitants) sont associées à la formation qui se déroulera également dans les ateliers de la base aérienne de Saint - Agnant.

HORAIRES DE LA FORMATION

	Seconde	Première	Terminale
Maths/Sciences appliquées	4,5h	4h	4h
Français/Histoire	4,5h	4,5h	4,5h
Anglais	2h	2,5h	2h
Education Civique-Arts appliqués	1h	1h	1h
EPS	2h	3h	3h
Economie Gestion	-	1,5h	1,5h
Prévention Santé	1h	1h	1h
Enseignement Professionnel	14h	13,5h	13,5h
Accompagnement Personnalisé	2,5h	2,5h	2,5h
Heures complémentaires	2h	2h	2h
TOTAL	33,5h	35h	35h

Affectation en seconde Professionnelle
Rentrée scolaire 2014-2015

FICHE DE CANDIDATURE

RECRUTEMENT SPECIFIQUE
SECONDE PROFESSIONNELLE
TECHNICIEN AEROSTRUCTURE

Lycée Marcel Dassault
40 avenue Marcel Dassault
BP 80169
17308 Rochefort
Fax : +33(0)5 46 88 13 01

à renvoyer avant le 18 Avril 2014 au lycée Marcel DASSAULT

Pièces obligatoires à fournir pour le dossier de candidature :

- Lettre de motivation (intérêts pour ce métier, projet personnel dans ce secteur…)
- Les bulletins de l'année scolaire 2013-2014

NOM (en lettres capitales) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... G ☐ F ☐

NOM de la personne responsable (père, mère, tuteur) :

.....

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél domicile ou portable : .....

Courriel : .....

Etablissement fréquenté en 2012-2014 : .....

Classes suivies : ..... Langue vivante 1 : .....

Régime demandé en cas d'admission : Internat ☐ Demi-pension ☐ Externe ☐

A ..... le .....

Signature de l'élève

Signature des parents
ou du représentant légal

Affectation en seconde Professionnelle
Rentrée scolaire 2014-2015

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN AEROSTRUCTURE

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE ET DE L'EQUIPE EDUCATIVE SUR LE CANDIDAT

Le métier conduit le technicien à intervenir dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la sécurité des vols. Ce mécanicien doit donc respecter les consignes garantissant la qualité et la sécurité.

Merci de donner votre avis sur le « savoir être » du candidat : honnêteté, respect des consignes, respect des camarades et des adultes, sens civique, capacité à travailler en équipe, autonomie…

Signature du Chef d'établissement d'origine,

SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Élevage Canin et Félin

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE
JEAN-MARIE BOULOUX À MONTMORILLON (86)

Rentrée 2014

- Le recrutement pour l'entrée en seconde professionnelle **élevage canin et félin** est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme.

- Une **demande préalable d'inscription avec dossier de motivation** est à effectuer au :

Lycée Professionnel Agricole Jean Marie BOULOUX – BP 47 – 86501 MONTMORILLON
tél : 05 49 91 03 97

par écrit ou par téléphone avant le :
4 AVRIL 2014

et à retourner à la même adresse, complété, avant le :
11 AVRIL 2014

L'objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

- **La demande préalable ne se substitue en aucun cas à la fiche « orientation après la 3ème »** pour laquelle vous recevrez des instructions ultérieurement. L'affectation définitive dans la section ne sera prononcée qu'après la tenue de la commission d'affectation du mois de juin.

Etant donné le nombre important de demandes par rapport au nombre de places dans cette section, il est **fortement recommandé** de prévoir d'autres vœux sur la fiche « orientation après la 3ème ».

- La **commission d'affectation**, affecte tous les élèves quand le nombre de candidats est inférieur au nombre de places. Dans le cas contraire, l'étude du barème de l'élève et les résultats de l'entretien sont pris en compte pour classer les candidats. Ceux-ci peuvent alors être : Admis, en Liste Supplémentaire (numéro d'ordre), Refusés. L'entretien constitue alors un complément de l'avis du chef d'établissement.

LA DÉCISION D'AFFECTATION RELÈVE DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT

DEMANDE PRÉALABLE D'INSCRIPTION À L'ENTRÉE EN

SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Élevage Canin et Félin

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE
JEAN-MARIE BOULOUX À MONTMORILLON (86)

Rentrée 2014

NOM (en lettres capitales) : ..... Prénoms :.....
Date de naissance : ..... G ❐ F ❐
NOM de la (des) personne (s) responsable (s) *(père, mère, tuteur)* :
.....
Adresse : .....
.....
Tél. : .....
Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....
Demande déjà effectuée en 2013 : ❐ oui ❐ non
Classe suivie : ..... Langue vivante 1 : .....
Langue vivante 2 : .....
Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-pension ❐ Externe ❐

Aptitudes particulières demandées :, résistance physique, habileté, patience, ténacité, sens de l'observation, maîtrise de soi, organisation, sociabilité, sens de la commercialisation.

Contre indications médicales (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié).
Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio)

À ..... le .....

Signature de l'élève,	Signature des parents ou du représentant légal

Date limite de dépôt de cette demande préalable avant le 4 AVRIL 2014
au lycée Professionnel Agricole Jean Marie BOULOUX à Montmorillon

SECONDE PROFESSIONNELLE

Activités Hippiques

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE
JEAN-MARIE BOULOUX À MONTMORILLON (86)

Rentrée 2014

- Le recrutement pour l'entrée en seconde professionnelle **Gestion d'une Entreprise Hippique** est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme et de la possession du galop.

Une **demande préalable d'inscription avec dossier de motivation** est à effectuer avant le :
4 avril 2014

auprès du Lycée Professionnel Agricole Jean Marie BOULOUX
BP 47 – 86501 MONTMORILLON – tél : 05 49 91 03 97

L'objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part, de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

Ce dossier de motivation rempli par le candidat, sera retourné au plus tard au lycée pour le :
11 avril 2014

Suite à l'étude des dossiers par l'équipe pédagogique du lycée, certains candidats seront susceptibles d'être convoqués à un entretien de motivation ainsi qu'à des tests d'équitation : MAI 2014 (une convocation leur sera envoyée).

- **La demande préalable ne se substitue en aucun cas à la fiche « orientation après la 3ème »** pour laquelle vous recevrez des instructions ultérieurement. L'affectation définitive dans la section ne sera prononcée qu'après la tenue de la commission d'affectation du mois de juin 2014.

Etant donné le nombre important de demandes par rapport au nombre de places dans ces sections, il est **fortement recommandé** de prévoir d'autres vœux sur la fiche « orientation après la 3ème ».

- La **commission d'affectation**, affecte tous les élèves quand le nombre de candidats est inférieur au nombre de places. Dans le cas contraire, l'étude du barème de l'élève et les résultats de l'entretien sont pris en compte pour classer les candidats. Ceux-ci peuvent alors être : Admis, en Liste Supplémentaire (numéro d'ordre), Refusés. L'entretien constitue alors un complément de l'avis du chef d'établissement.

LA DÉCISION D'AFFECTATION RELÈVE DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

DEMANDE PRÉALABLE D'INSCRIPTION À L'ENTRÉE EN

SECONDE PROFESSIONNELLE

Activités Hippiques

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE
JEAN-MARIE BOULOUX À MONTMORILLON (86)

Rentrée 2014

NOM (en lettres capitales) : ..... Prénoms :.....

Date de naissance : ..... G ❐ F ❐

NOM de la (des) personne (s) responsable (s) *(père, mère, tuteur)* :

.....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....

Demande déjà effectuée en 2013 : ❐ oui ❐ non

Classe suivie : ..... Langue vivante 1 : .....

Langue vivante 2 : .....

Titulaire du galop 3 : ❐

Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-pension ❐ Externe ❐

Aptitudes particulières demandées : possession du Galop 3, résistance physique, habileté, patience, sens de l'observation, maîtrise de soi, sociabilité, organisation.

Contre indications médicales (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié).
Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante, taille et poids insuffisants, poids excessif. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio)

À ..... le .....

Signature de l'élève, Signature des parents ou du représentant légal

Date limite de dépôt de cette demande préalable pour le 4 AVRIL 2014
au lycée Professionnel Agricole Jean Marie BOULOUX à Montmorillon

SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Gestion d'une Entreprise Hippique

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVE SAINT ANTOINE - BOIS

Rentrée 2014

- Le recrutement pour l'entrée en seconde professionnelle Productions animales, hippique est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme et du niveau équivalent à la possession du galop 3 ou 4.

Une **demande préalable d'inscription** est à effectuer avant le :
30 avril 2014

auprès du Lycée professionnel agricole privé temps plein
Saint Antoine à BOIS (17)

L'objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

- **La demande préalable ne se substitue en aucun cas à la fiche « orientation après la 3ème »** pour laquelle vous recevrez des instructions ultérieurement. L'affectation définitive dans la section ne sera prononcée qu'après la tenue de la commission d'affectation du mois de juin.

Etant donné le nombre important de demandes par rapport au nombre de places dans ces sections, il est **fortement recommandé** de prévoir d'autres vœux sur la fiche « orientation après la 3ème ».

- La **commission d'affectation**, affecte tous les élèves quand le nombre de candidats est inférieur au nombre de places. Dans le cas contraire, l'étude du barème de l'élève et les résultats de l'entretien sont pris en compte pour classer les candidats. Ceux-ci peuvent alors être : Admis, en Liste Supplémentaire (numéro d'ordre), Refusés. L'entretien constitue alors un complément de l'avis du chef d'établissement.

LA DECISION D'AFFECTATION RELEVE DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

académie Poitiers

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE PRÉALABLE D'INSCRIPTION À L'ENTRÉE EN

SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Gestion d'une Entreprise Hippique

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVE SAINT ANTOINE – BOIS

Rentrée 2014

NOM (en lettres capitales) : ..... Prénoms :.....

Date de naissance : ..... G ❐ F ❐

NOM de la (des) personne (s) responsable (s) *(père, mère, tuteur)* :

.....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....

Demande déjà effectuée en 2013 : ❐ oui ❐ non

Classe suivie : ..... Langue vivante 1 : .....

Langue vivante 2 : .....

Titulaire du galop : ❐

Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-pension ❐ Externe ❐

Aptitudes particulières demandées : niveau équivalent du Galop 3 ou 4, résistance physique, habileté, patience, sens de l'observation, maîtrise de soi, sociabilité, organisation.

Contre indications médicales (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié).
Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante, taille et poids insuffisants, poids excessif. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio).

À ..... le .....

Signature de l'élève, Signature des parents ou du représentant légal

Date limite de dépôt de la demande pour le 30 avril 2014

au lycée Saint Antoine à Bois

NOTE D'INFORMATION AU CANDIDAT

Accès en seconde professionnelle (Bac Pro 3 ans)

RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE
MARINE NATIONALE / ÉDUCATION NATIONALE

SECONDE PROFESSIONNELLE
Électrotechnique énergie, équipements communicants

et

SECONDE PROFESSIONNELLE
Maintenance des Équipements Industriels

Lycée professionnel Rompsay
Avenue de Périgny
17025 LA ROCHELLE
05-46-00-22-80

Document réalisé avec le concours du lycée Rompsay de La Rochelle et du CIRFA Marine La Rochelle

1. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Pour postuler à l'entrée en Bac Pro, il faut :

- Avoir un niveau de 3ème
- Etre de nationalité française
- Avoir moins de 25 ans au 31 décembre qui suit l'obtention du bac professionnel.

2. CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

- **Dès à présent et jusqu'au 16 MAI 2014** : entretien de motivation **obligatoire** avec la Marine nationale.

Les candidats prendront contact avec le :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

La Rochelle
27, quai de Marans – 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05-46-28-23-28
Courriel : cirfa.larochelle@marine.defense.gouv.fr

ou

Poitiers
105, Bd du Grand Cerf
BP 404 – 86010 POITIERS Cedex
Tél : 05-49-61-02-02
Courriel : cirfa.poitiers@marine.defense.gouv.fr

Le contact pris auprès du CIRFA pour cet entretien est de la responsabilité du candidat et de sa famille. L'établissement d'origine n'est pas tenu responsable de cette démarche pour ses élèves.

- **À partir du 20 MAI 2014 et jusqu'au 16 JUIN 2014** : l'établissement d'origine du candidat devra faire une saisie dans Affelnet 3ème de l'académie de Poitiers pour la formation demandée :
  - Seconde professionnelle Maintenance des Équipements Industriels – Marine nationale
  - Seconde professionnelle Électrotechnique énergie, équipements communicants – Marine nationale
- **À compter de fin juin 2014** : le lycée professionnel Rompsay envoie aux élèves retenus la notification d'affectation signée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, avec copie au CIRFA Marine La Rochelle.

Les candidats originaires d'une autre académie auront à disposition sur le site de l'académie de Poitiers (http://www.ac-poitiers.fr / orientation-insertion) la démarche et les documents utiles à la saisie des vœux par leur établissement actuel. Ils pourront également se renseigner auprès du Rectorat SAIIO, 22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40 625, 86022 Poitiers Cedex – 05-16-52-63-87 – saiio@ac-poitiers.fr.

Il est conseillé aux candidats intéressés par le Bac Professionnel ELectrotechnique Energie, Equipements Communicants ou par le Bac Professionnel Maintenance des Equipements Industriels Marine Nationale / Education Nationale préparés au LP Rompsay de la Rochelle de demander cette même spécialité dans une section de Bac Professionnel propre à l'éducation nationale, en cas de refus d'accès par la Marine Nationale.

ATTENTION

Une candidature pour un de ces Baccalauréats Professionnels spécifiques à la Marine Nationale doit obligatoirement faire l'objet de la double procédure de sélection : entretien auprès de la Marine Nationale et procédure AFFELNET de l'académie de Poitiers (saisie obligatoire des vœux de l'élève par l'établissement d'origine).

DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ :

La classe de seconde professionnelle, après la troisième, fonctionne comme une classe normale de seconde professionnelle ELectrotechnique ou Maintenance des Equipements Industriels : mêmes horaires et six semaines de stage en entreprise. Des contacts sont pris utilement avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées.

Avant la fin de l'année de seconde professionnelle, les élèves passent une visite médicale (Marine Nationale). Sa validation est obligatoire pour poursuivre en première professionnelle au titre de la convention conclue avec la Marine Nationale. Pour les élèves qui n'y auront pas satisfait, ils pourront poursuivre leur scolarité en Bac Pro ELEEC ou MEI, existants au LP sous condition de places vacantes.

En 1ère Bac Pro, les élèves effectuent un stage de deux semaines dans la Marine, et six semaines dans une entreprise.

En terminale, les élèves effectuent un stage de huit semaines au Centre d'Instruction Navale (CIN) de Saint-Mandrier (Var), sous réserve des résultats scolaires et d'un comportement satisfaisants.

Après obtention du bac et selon les besoins de la Marine Nationale, les résultats, la motivation, le potentiel et le comportement de l'élève tout au long de sa scolarité, la commission mixte Marine Nationale / LP Rompsay examine les demandes d'engagement. Selon la valeur globale des candidats à l'engagement, ceux-ci peuvent signer un contrat de 10 ans, 4 ans, 1 an, ou aucun contrat (les contrats de 10 ans étant exclusivement réservés aux meilleurs dossiers).

SECONDE TECHNOLOGIQUE
SPÉCIFIQUE HÔTELLERIE

Rentrée 2014

- L'établissement d'origine adressera les demandes préalables d'inscription avant le :

Mardi 13 mai 2014 au lycée Kyoto à Poitiers (86)
Vendredi 9 mai 2014 au lycée hôtelier de La Rochelle (17)
Vendredi 6 juin 2014 au lycée Saint Joseph L'Amandier à Saint Yrieix (16)

- L'établissement d'accueil prendra contact avec l'élève et sa famille. Tous les candidats seront convoqués à un **entretien** (le **vendredi 23 mai 2014** pour le lycée Kyoto, le **mercredi 28 mai 2014** pour le lycée hôtelier de La Rochelle, sur rendez-vous pour le Lycée Saint Joseph l'Amandier) : cet entretien est **recommandé** mais **non obligatoire.** Son objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, d'autre part de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section, au coût éventuellement engendré, et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

- Le **résultat de l'entretien** n'est pas communiqué à la famille, sauf manque de motivation évident ou risque de problème médical. La communication de ce résultat se fait alors à **l'établissement d'origine** de manière à ce que le dialogue puisse être repris.
  La fiche relative à l'entretien sera jointe à l'ensemble des documents utiles à l'affectation par l'établissement d'origine.

- **La demande préalable ne se substitue en aucun cas à la fiche d'aide à la saisie des vœux d'affectation** pour laquelle vous recevrez des instructions ultérieurement.

- L'affectation définitive en seconde spécifique hôtellerie **au lycée Kyoto à Poitiers ou au lycée hôtelier de La Rochelle** sera prononcée après la tenue de la commission d'affectation du mois de juin 2014. La **commission d'affectation**, présidée par l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale (IA – Dasen) ou son représentant, affecte tous les élèves quand le nombre de candidats est inférieur au nombre de places. Dans le cas contraire, l'étude du barème de l'élève et les résultats de l'entretien sont pris en compte pour classer les candidats. Ceux-ci peuvent alors être : Admis, en Liste Supplémentaire (numéro d'ordre), Refusés. L'entretien constitue alors un complément de l'avis du chef d'établissement d'origine.

La décision d'affectation relève de l'IA – Dasen.

- L'admission définitive en seconde spécifique hôtellerie **au lycée privé Saint Joseph l'Amandier à Saint Yrieix sur Charente** se fera après étude des candidatures par le chef d'établissement. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de places, tous les élèves seront acceptés. Dans le cas contraire, l'étude du barème de l'élève et les résultats de l'entretien sont pris en compte pour classer les candidats qui seront alors : Admis, en Liste Supplémentaire (numéro d'ordre), Refusés. L'entretien constitue, dans ce cas, un complément de l'avis du chef d'établissement d'origine.

L'admission relève du chef d'établissement d'accueil.

académie Poitiers

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE PRÉALABLE D'INSCRIPTION À L'ENTRÉE EN SECONDE TECHNOLOGIQUE SPÉCIFIQUE HÔTELLERIE

Rentrée 2014

Etablissement demandé :

❑ Lycée Kyoto à Poitiers (86)
❑ Lycée hôtelier de La Rochelle (17)
❑ Lycée Saint Joseph L'Amandier à Saint Yrieix (16)

NOM (en lettres capitales) : ..... Prénoms :.....

Date de naissance : ..... G ❐ F ❐

NOM de la (des) personne (s) responsable (s) *(père, mère, tuteur)* :

.....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....

Demande déjà effectuée en 2013 : ❐ oui ❐ non

Classe suivie : ..... Langue vivante 1 : .....

Langue vivante 2 : .....

Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-pension ❐ Externat ❐

Aptitudes particulières demandées : Résistance physique (station debout prolongée, travail à la chaleur), habileté, coordination manuelle, soin, propreté, ordre, méthode, maîtrise de soi, sociabilité, politesse, accueil, conseil et service des clients, très bonne présentation, très bonne élocution, discrétion, aisance.

Contre indications médicales (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié) : Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante, taille et poids insuffisants, poids excessif. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio).

À ..... le .....

Signature de l'élève, Signature des parents ou du représentant légal

Date limite de dépôt de la demande :

le <u>13 mai 2014</u> pour le lycée Kyoto à Poitiers
le <u>9 mai 2014</u> pour le lycée hôtelier de La Rochelle
le <u>6 juin 2014</u> pour le lycée Saint Joseph L'Amandier à Saint Yrieix sur Charente

MODALITES SPECIFIQUES D'ENTREE EN CAP « PETITE ENFANCE » : Dossier de candidature

Le titulaire du **CAP Petite Enfance** est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant :

En milieu familial et en structures collectives

Il exerce différentes activités pouvant être classées en fonctions des spécificités liées au contexte professionnel :

1. Accueil et communication
2. Organisation
3. Réalisations liées aux besoins fondamentaux de l'enfant
4. Accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation

Il doit-être : Adaptable, calme, stable, habile manuellement, souriant, dynamique et à l'écoute des autres.

Il doit avoir : Le sens de l'initiative, de l'accueil, de l'organisation, du contact humain, l'aptitude au travail en équipe, des aptitudes physiques et psychologiques pour assurer la garde d'enfants.

Ces qualités sont nécessaires pour prétendre suivre avec profit la formation de CAP Petite Enfance

- Le CAP Petite Enfance a pour but de former les élèves aux métiers de la petite enfance, de poursuivre des études en Mention Complémentaire Aide à Domicile, Bac ST2S, Bac SPVL, Bac ASSP et d'accéder à la préparation de différents concours : ATSEM, Auxiliaire de puériculture.
- La formation comprend 12 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel réparties en 2 fois 3 semaines sur chaque année du cycle dans des structures de la petite enfance.
- Le diplôme est délivré par Contrôle en Cours de Formation dans toutes les matières
- Accueil possible en internat

Horaires à titre indicatif en première année :

Disciplines générales	horaires	Disciplines professionnelles	horaires
Français, Histoire-Géographie	5h	Nutrition, alimentation Entretien des locaux et du linge, Technologie	9h
Langue vivante 1 : anglais	2h		
Mathématiques, Sciences physiques	4,5h		
Vie sociale et professionnelle	1h	Animation, Hygiène, Biologie, Sciences médico-sociales	9h
Education esthétique	2h		
Education physique et sportive	3h	PPCP	

Ministère de l'éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cité scolaire Genevoix, Signoret, Vinci

36 rue de Malabry - BP 40
79300 BRESSUIRE
☎ : 05 49 80 37 00

37 Bd Lescure – BP 105
79302 BRESSUIRE
☎ : 05 49 74 33 11

Le recrutement pour l'entrée en **CAP Petite Enfance** est académique. Pour postuler, il faut avoir au minimum un niveau 3ème.
Le dossier de candidature doit être adressé au lycée d'accueil.

Date limite de réception du dossier préalable de candidature : Le 7 mai 2014

Au lycée professionnel Simone Signoret
36 rue Malabry – BP40
79301 BRESSUIRE CEDEX

Fournir les bulletins trimestriels de 4ème et 3ème.

ATTENTION

Le dossier préalable de candidature ne se substitue en aucun cas à la « fiche saisie des vœux ». L'affectation définitive dans la section ne sera prononcée qu'après **un entretien** (vous recevrez une convocation courant mai) et **la tenue de la commission d'affection** en juin 2014.

DOSSIER DE CANDIDATURE rentrée scolaire 2014
CAP PETITE ENFANCE « post 3ème »

NOM-Prénom : .....

.....

Sexe : M ☐ F ☐

Date et lieu de naissance : le ..... à .....

Adresse :.....

.....

Code postal : ..... Ville :.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse e-mail :.....

Nom et adresse de l'établissement scolaire actuel : .....

.....

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	*Classe suivie*	*Nom et adresse complète de l'établissement*
2013-2014		
2012-2013		
2011-2012		

DIPLOME OU ATTESTATION

Secourisme : PSC1 ou SST* (à préciser) * Sauveteur Secourisme au Travail	
Autres :	

Je propose ma candidature à l'admission de la formation CAP Petite Enfance pour la rentrée de septembre 2014 au Lycée Professionnel Simone SIGNORET de BRESSUIRE.

Fait à : ..... le : .....

Signature de l'élève Signature du responsable légal

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (stages…)

Dates	***Types d'entreprises ou établissements***	***Fonctions assurées***

Autres expériences (Associations, bénévolat, loisirs, culture sport…) ***et centre d'intérêts***
(Joindre éventuellement les documents utiles)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LETTRE DE MOTIVATION

FICHE D'APPRECIATIONS (à remplir par l'établissement d'origine)

NOM et prénom du candidat : .....

Qualités et savoir être		Très bien	bien	Assez bien	passable
Sens des relations					
Sens des responsabilités					
Sens pratique et aptitudes manuelles					
Résistance et aptitudes physiques					
Comportement	Concentration				
	Dynamisme				
Motivation					
Mobilité					
Sociabilité – Travail en équipe					
Tenue - Présentation					
Disponibilité, adaptabilité					
Ponctualité, assiduité					
Qualités individuelles	Expression				
	Compréhension				
	Mémoire				
	Discrétion				
	Maîtrise de soi				

APPRECIATIONS GENERALES de l'équipe pédagogique

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL après consultation de l'équipe pédagogique sur la candidature en **CAP Petite Enfance**

Très favorable ☐ **Favorable** ☐ **Réservé** ☐

Date : __ / __ / ____ signature du professeur principal

APPRECIATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Date : __ / __ / ____ **Cachet et signature**

DOCUMENT D'INFORMATION

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS
MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

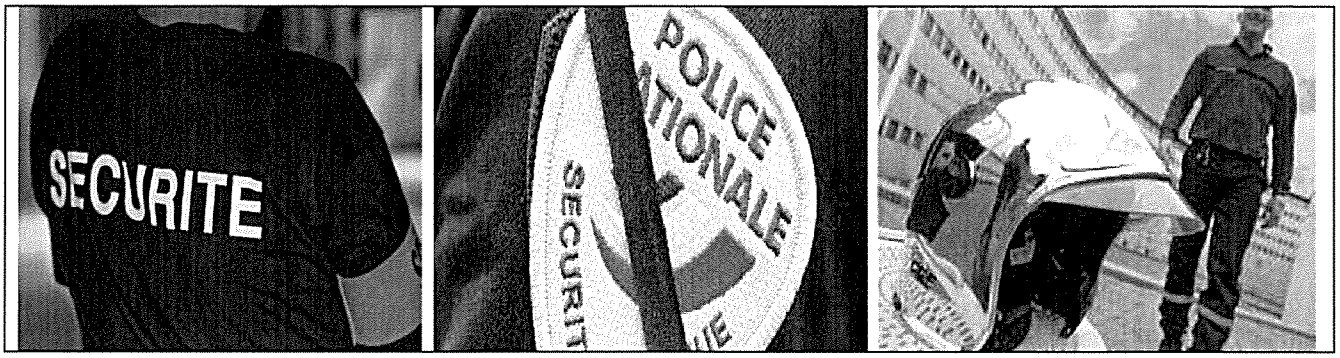

Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve,
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Horaires d'enseignement à titre indicatif :	
DISCIPLINES	**HORAIRES** *en classe de 2nde*
Français - Histoire Géo. - éducation civique	4 h 30
Anglais	2 h
L.V.2 (Allemand ; Espagnol)	2 h
Mathématiques	2 h
Education artistique	1 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement Professionnel, et économie-droit	14 h
Prévention Santé Environnement	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment:**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n° 3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.

Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

DOSSIER DE CANDIDATURE

RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE
SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Lycée professionnel Le Dolmen
Lycée des métiers « services aux entreprises et à la personne »
71 rue du Dolmen
86036 POITIERS Cedex
05 49 44 04 62

Lycée professionnel Blaise Pascal
Lycée des Métiers «de la maintenance, de la sécurité et des travaux publics »
11 rue de Dampierre – BP 114
17415 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex
05 46 32 00 80

- Pour postuler, il faut avoir au minimum un niveau 3ème.
- Un dossier préalable de candidature (liste des pièces à fournir en page 4) doit être adressé au lycée d'accueil.
- La demande de cette formation ne peut se faire qu'en premier vœu ; par conséquent, une seule candidature est possible sur l'un des deux établissements.

Date limite de réception du dossier préalable de candidature :

14 avril 2014

au lycée professionnel d'accueil (LP Le Dolmen OU LP B. Pascal)

L'évaluation de ce dossier pourra être complétée, si nécessaire, par un entretien dans l'établissement d'accueil.

Le résultat de l'évaluation du dossier (et de l'entretien pour certains candidats) n'est pas communiqué à la famille. Cependant, en cas de candidature non retenue, la DSDEN, en lien avec l'établissement d'accueil concerné, en informera l'établissement d'origine avant le 20 mai 2014 dernier délai (date d'ouverture de la saisie des vœux sur AFFELNET) de manière à ce que le dialogue puisse être repris.

Pour les autres candidats, **le dossier préalable de candidature ne se substitue en aucun cas à la "fiche de saisie des vœux"**. L'établissement d'origine devra faire la saisie de la demande en vœu 1 uniquement sur l'application AFFELNET. L'admission éventuelle est ensuite prononcée par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue d'une commission d'affectation en juin 2014.

- **Les candidats originaires de l'académie de Poitiers** seront informés par leur établissement actuel de la démarche à suivre pour la saisie informatique de leurs vœux de poursuite d'études.
- **Les candidats originaires d'une autre académie ou ceux préparant leur formation en apprentissage** prendront contact avec le service académique d'information, d'insertion et d'orientation de Poitiers pour connaître la démarche à suivre pour la saisie de leurs vœux d'affectation (Rectorat – SAIIO, 05 16 52 63 87, saiio@ac-poitiers.fr).

SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Lycée Le Dolmen (Poitiers) **OU** lycée B. Pascal (St Jean d'Angély)

À envoyer avant le 14 avril 2014 :

au lycée professionnel Le Dolmen 71 rue du Dolmen 86036 POITIERS Cedex 05 49 44 04 62	**OU**	**au lycée professionnel Blaise Pascal** 11 rue de Dampierre – BP 114 17415 ST JEAN D'ANGELY Cedex 05 46 32 00 80

Pièces obligatoires à fournir pour le dossier de candidature :

- Lettre de motivation (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles…)
- Les bulletins de quatrième (les 3 trimestres) et de troisième (1er et éventuellement le 2ème trimestre)

Après l'entrée en formation et afin de permettre les périodes de stage, le candidat fera l'objet d'une enquête menée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), d'une demande d'extrait de casier judiciaire n° 3 et d'une vérification des aptitudes médicales et physiques.

NOM (en lettres capitales) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... G ❐ F ❐

NOM de la (des) personne(s) responsable(s) *(père, mère, tuteur)* : .....

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Établissement fréquenté en 2013-2014 : .....

.....

Classe suivie : ..... Langue vivante 1 : .....

.....

Régime demandé en cas d'admission : Internat ❐ Demi-Pension ❐ Externe ❐

Autres vœux formulés ? OUI ❐ NON ❐

Si OUI, préciser : .....

.....

À ....., le .....

Signature de l'élève,

Signature des parents
ou du représentant légal,

FICHE PÉDAGOGIQUE ÉLÈVE
2nde professionnelle métiers de la sécurité

NOM de l'élève : _____ **Prénom :** _____

CLASSE SUIVIE ET ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Année	**Classe** *(spécialité – option)*	**Etablissement** *(nom et adresse)*
2013/2014		
2012/2013		
2011/2012		

APPRÉCIATIONS en 2013/2014

Disciplines	**Appréciations** *(Capacités – Implication - Intérêt)*
Mathématiques	
EPS	
Technologie	
Français	
Langue vivante 1	
Sciences physiques	
Histoire-géographie	
Langue vivante 2	

Engagements associatifs, citoyens (JSP…) *(préciser) :*

.....

.....

.....

Avis circonstancié pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement d'origine :

.....

.....

.....

.....

Fiche à retourner à l'établissement d'accueil, en complément du dossier de candidature avant le 14 avril 2014